

Maître ou maîtresse d'accueil temporaire (MAT)

1. Définition du poste et des missions

Le maître ou la maîtresse d'accueil temporaire (MAT) est chargé(e) de l'accueil d'un ou plusieurs étudiants M1 ou M2 dans sa classe sur du temps de stage massé ou filé.

- Accompagner le M1 ou le M2 dans sa classe : partager, observer, analyser et conseiller ;
- Formaliser l'accompagnement : rédiger un écrit ;
- Evaluer : positionner le M1 ou le M2 au regard des compétences professionnelles qu'il développe.

Le maître ou la maîtresse d'accueil temporaire (MAT) peut être amené(e) à accueillir dans sa classe, un enseignant néo-contractuel, néo-titulaire ou des enseignants en formation.

- Accompagner l'observation guidée ;
- Accueillir des observations croisées ;
- Accueillir la mise en œuvre d'une expérimentation en vue d'une action de formation.

2. Connaissances, compétences et qualités requises

- Compétences didactiques et pédagogiques ;
- Partage d'outils de préparation de son enseignement ;
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute ;
- Capacité de développement professionnel et d'analyse réflexive.

3. Parcours de formation spécifique

Le maître ou la maîtresse d'accueil temporaire (MAT) s'engage à suivre le parcours de formation à destination des nouvellement nommés.

- 1h30 d'information à distance : présentation de la réforme du CRPE, de la formation initiale, des missions et postures du MAT (temps personnel) ;
- 6h de formation départementale hors temps scolaire (animation pédagogique) : acquérir une méthodologie de l'observation, réfléchir aux stratégies d'accompagnement et aux points de vigilance, s'approprier les documents d'accompagnement et d'évaluation de l'Inspé ;
- 6h de formation départementale (temps scolaire remplacé) : conduire un échange, rédiger un écrit évaluatif, échanger des pratiques.